Numéro session :

Numéro de marché EOS :



**DEFI – CAP compétences vers l’emploi**

#### Convention partenariale entre

#### La Région Centre-Val de Loire,

#### Les entreprises Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., l’organisme de formation Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### et Pôle emploi Centre-Val de Loire,

#### liée à la mise en œuvre d’une action de formation professionnelle “Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. ”

#### en faveur de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. demandeurs d’emploi

**ENTRE**

* **La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin – CS 94117 - 45041 ORLEANS Cedex 1, représentée par Choisissez un élément..
* **Le(s) entreprise(s) :**
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**,** sise Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représentés par Choisissez un élément., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représentée par Choisissez un élément.., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.,
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représentée par Choisissez un élément.., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.,
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représentée par Choisissez un élément.., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.,
* **L’organisme de formation :**
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**,** sise Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représentés par Choisissez un élément., Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* **Les partenaires :**
* **Pôle emploi Centre-Val de Loire**, sise 3A rue Pierre Gilles de Gennes - 45000 ORLEANS, représenté par la Directrice Régionale, Virginie COPPENS-MENAGER,
* **Mission Locale** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**,** sise Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représentée par Choisissez un élément. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte..

**1 – Contexte**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Ce plan d’action est piloté et mis en œuvre par la Région avec le concours financier de l’Etat et en lien avec les partenaires sociaux, dans le cadre du PACTE Régional d’Investissement pour les Compétences 2019-2022 signé le 22/01/2019 et mobilisé dans le cadre du Programme Régional de Formation 2021-2024.

**2 – Objet du partenariat**

**Le plan d’actions vise la création de** Choisissez un élément. **emplois de**Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Pour contribuer à l’atteinte de cet objectif, **une action de formation professionnelle** est mise en œuvre en faveur de personnes en recherche d’emploi, laquelle comprend des périodes de formation partagées entre l’entreprise et le centre de formation.

La formation vise l’obtention Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Le recrutement pour l’action de formation et pour l’emploi à l’issue de l’action sera basé sur les compétences et habiletés des personnes en recherche d’emploi**. L'accès à la formation sera donc ouvert à ces derniers quels que soit leur âge, leur sexe, leurs origines sociales, religieuses ou ethniques.

Sous réserve de l’atteinte des objectifs de formation, il sera visé à l’issue de la formation **la conclusion de contrats de travail en faveur des personnes formées, d’une durée de 6 mois au moins, d’un CDI ou d’un contrat d’alternance**

**Le process de recrutement des demandeurs d’emploi sur l’action de formation**, qui associe les entreprises et les membres du Service Public Régional d’Orientation (SPRO), est prévu de la manière suivante :

Une ou plusieurs informations collectives

Tests techniques pour évaluer les habiletés des candidat(e)s

Méthode de recrutement par simulation

Entretiens par un jury composé de la direction de l’entreprise, de l’organisme de formation

Des périodes de mise en situation professionnelle au sein de chaque entreprise

**3 – Engagements réciproques**

1. **La Région Centre-Val de Loire s’engage à :**

Définir et mettre en œuvre l’action de formation professionnelle dans le cadre du Programme régional de formation et/ou du Fonds Réactif Emploi Formation et avec le concours financier de l’Etat, pour préparer les demandeurs d’emploi à répondre aux besoins de compétences identifiés par l’entreprise sur le métier visé :

Formation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nombre de stagiaires visés : Choisissez un élément.

Durée de la formation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.h en centre et Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. h en entreprise

Organisme de formation attributaire du marché : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Dates de session prévisionnelles : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Assurer la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation ;

Assurer la prise en charge de la rémunération et des droits connexes des stagiaires dans les conditions prévues à son règlement d’intervention ;

1. **Le(s) entreprise(s) s'engage(nt) à :**

Communiquer toutes les offres d’emploi à Pôle Emploi, afin de rendre visibles les besoins réels de recrutement sur l’ensemble des outils statistiques (ORFE, CLEOR…) ;

Fournir en amont tous les éléments nécessaires en termes d’identification des besoins de compétences et d’emplois pour le recrutement et la mise en œuvre des actions de formation correspondantes et, en aval, les noms des candidats recrutés à l’issue de la formation ;

Participer au processus de recrutement des stagiaires pour la formation :

🗷 Présentation de l’entreprise aux informations collectives,

🗷 Participation aux entretiens de sélection,

Accueillir les stagiaires pendant les périodes d’alternance (selon un calendrier défini en accord avec l’organisme de formation) et désigner des tuteurs ;

Favoriser l’intégration des stagiaires en mettant à leur disposition le matériel technique nécessaire, des vestiaires, une salle de restauration… et en désignant des tuteurs ;

Participer aux bilans intermédiaire et final avec les stagiaires pour suivre la formation, ajuster les contenus, et capitaliser les enseignements de l’action ;

Recruter sur des postes pérennes les stagiaires à l’issue de la formation et répondant aux besoins de compétences de l’entreprise.

1. **L’organisme de formation s’engage à :**

Communiquer sur l’action de formation ;

Sourcer les entreprises et appairer les candidats aux postes visés ;

Rédiger la convention et la soumettre aux parties-prenantes ;

Identifier le référent de parcours en charge de l’accompagnement pédagogique-social-professionnel ;

Dispenser la formation conformément aux exigences du CCTAC du Programme Régional de Formation 2021-2024 et des critères et indicateurs définis pour l’obtention de la prime DEFI ;

Organiser le suivi de l’action, les bilans et l’animation du comité du suivi de la convention ;

Assurer le reporting envers la Région Centre-Val de Loire et les partenaires engagés dans le DEFI ;

Evaluer l’action de formation et proposer des améliorations, le cas échéant.

1. **Pôle emploi s’engage à :**

Repérer les publics en recherche d’emploi susceptibles d’intégrer la formation et les orienter vers le process de recrutement sur la formation prévu à la présente convention en lien avec les autres partenaires du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) ;

Mettre en œuvre les sessions de recrutement sur la formation via la méthode de recrutement par simulation quel que soit l’acteur du SPRO qui a identifié le candidat.

Promouvoir le plus largement possible la formation lors d’évènementiels, salons, forums… et en mobilisant les moyens de communication de Pôle emploi (affichage, réseaux sociaux, etc.) ;

Mettre en place des périodes de mise en situation professionnelle en amont du démarrage de la formation ;

Prendre en charge la rémunération pour les publics en recherche d’emploi en Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP) ou Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ;

Participer aux bilans intermédiaire et final avec les partenaires pour suivre la formation.

1. **La Mission Locale s’engage à** :

Repérer les publics en recherche d’emploi susceptibles d’intégrer la formation et les orienter vers le process de recrutement sur la formation prévu à la présente convention en lien avec les autres partenaires du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) ;

Promouvoir le plus largement possible la formation lors d’évènementiels, salons, forums… ;

1. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**, s’engage à :**

**4 - Modalités de pilotage et de suivi**

1. **Mise en place d’une instance de suivi**

Un comité de suiviest mis en place, composé de chacune des parties qui ont désigné un référent opérationnel pour le suivi de cette opération.

Ces référents sont :

* Pour la Région Centre-Val de Loire : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Choisissez un élément. Choisissez un élément.
* Pour Pôle emploi : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Pour la Mission Locale : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Pour l’organisme de formation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Pour les entreprises : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. **Rôle du comité de suivi**

**Le comité de suivi est animé par l’organisme de formation**. Ce comité a vocation à coordonner et examiner la mise en œuvre de cette convention.

Il s’agit de :

* Mettre en place l’organisation favorisant l’efficacité de fonctionnement entre les partenaires du projet ;
* Délivrer toutes les informations nécessaires à la bonne marche du projet et assurer leur diffusion à l’ensemble des partenaires signataires ;
* Apporter des réponses concrètes aux problèmes posés ;
* Évaluer les résultats obtenus.

1. **Fréquence des réunions**

A l’initiative de l’organisme de formation, les partenaires se réuniront autant que de besoin au vu du déroulement de l’action et au moment des bilans.

**5. Indicateurs de suivi et réalisation**

**Les Indicateurs de réalisation ont été définis et s’articulent comme suit :**

*Pôle emploi et les autres membres du spro communiqueront au comité de suivi les données ci-après :*

* le nombre de candidat(e)s orienté(e)s en formation ;

*les entreprises transmettront au comité de suivi les données ci-après :*

* le nombre de candidat(e)s recruté(e)s et la nature des postes (CDD/CDI/Temps complet/temps partiel).

*L’organisme de formation communiquera les donnees suivantes :*

* l’appairage candidats/entreprises pour l’entrée en formation (gage d’un recrutement co-animé) ;
* les mesures correctives au besoin, en lien avec les partenaires et en informant la Région ;
* un reporting écrit mensuel (action >6mois) ou bimensuel (action <6mois) concernant le bon déroulé de l’action, à adresser au référent territorial formation et aux partenaires du DEFI ;
* le nombre de candidat(e)s recruté(e)s en formation ;
* le nombre de stagiaires ayant validé leur formation
* le devenir des stagiaires avec la nature des sorties en emploi.

**6. Communication externe**

Chaque signataire s’engage à informer les autres partenaires signataires de toute action de communication externe qu’il envisage au titre de la présente convention.

Les logos de la Région Centre–Val de Loire, de Pôle emploi, des partenaires à la convention, de l’Etat et du PIC « Investir dans vos compétences », doivent figurer sur l’ensemble des documents de communication à destination des publics. La fiche technique « communication » actualisée, ainsi que les chartes graphiques de la Région Centre–Val de Loire et du logo « Investir dans vos compétences » sont disponibles sur :

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/programme-regional-formation>.

**7. Durée de la convention**

La présente convention est conclue jusqu’au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.et pourra être prolongée par voie d’avenant.

Les signataires s’engagent à se tenir informés des modifications qui pourraient intervenir au cours de ce projet et qui remettraient en cause l’organisation arrêtée.

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., en Choisissez un élément. exemplaires originaux, le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

|  |  |
| --- | --- |
| Le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire  François BONNEAU | La Directrice Régionale de Pôle emploi  Centre-Val de Loire  Virginie COPPENS-MENAGER |
| Choisissez un élément. de la Mission Locale  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Le dirigeant de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| La dirigeante deCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Le dirigeant de Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Le dirigeant de l’organisme de formation Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |  |